

12 mars 2021

MISES AU POINT DE LA PART DE LA SANTÉ PUBLIQUE – PROTOCOLE SI SYMPTÔMES

Chers parents, chers élèves,

Le Centre de services scolaire De La Jonquière a récemment reçu des informations de mises au point de la part de la Santé publique concernant la mesure d'isolement des personnes vivant dans un même domicile, lorsqu'une des personnes de ce domicile a reçu la recommandation de se faire dépister après avoir présenté des symptômes de la COVID-19. Nous souhaitons donc vous partager les éléments suivants :

[Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou en avez présenté dans les 10 derniers jours, toutes les personnes qui vivent avec vous doivent aussi s'isoler en attendant le résultat de votre test.](#)

Or, contrairement à la précédente communication que notre centre de services vous a transmise mardi dernier, **cette recommandation s'applique à toute personne sans exception. Il n'y a pas d'exemption de corps de métier ou de fonction particulière.**

Le CSSDLJ vous invite également à reconsulter ces deux outils proposés par la santé publique :

[Consigne à suivre pour la personne qui est en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19](#)

[Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#)

[Protocole si symptômes en milieu scolaire – Pense-bête pour les parents](#)

Nous vous remercions, chers parents et chers élèves, de votre habituelle collaboration dans le respect des mesures sanitaires.

*La Direction générale
Le Service du secrétariat général et des communications*